

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2021-290

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SCPATT

45-2021-11-17-00002 - ARRETE modifiant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret (5 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2021-11-17-00002

ARRETE modifiant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret

Préfecture - Secrétariat Général Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

ARRETE modifiant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret

La Préfète du Loiret, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 235-1, R. 235-1 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration

Vu la loi nº 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 30 septembre 2016 fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret;

Vu la désignation des personnalités qualifiées par le président du Conseil Départemental du Loiret par courrier du 15 novembre 2018 ;

Vu les propositions du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du 7 octobre 2014 ;

Vu la délibération n°XII du 15 juillet 2021 du conseil départemental du Loiret désignant les conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération N°21.06.01.76 de la Commission Permanente du 24 septembre 2021 portant désignation des conseillers régionaux de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs;

Vu les désignations de la présidente de l'association des maires du Loiret par courriel du 23 octobre 2021;

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives des personnels titulaires de l'Etat :

Vu les propositions des associations de parents d'élèves représentatives ;

Vu les propositions du président départemental des délégués de l'Éducation Nationale ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRETE

Article 1^{er}: L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral modifié du 30 septembre 2016 est ainsi rédigé : « Article 1^{er}: conformément aux dispositions de l'article L.235-1 du code de l'éducation : Le conseil de l'éducation nationale institué dans chaque circonscription départementale comprend des représentants des collectivités territoriales, des personnels et des usagers. La présidence est exercée par le représentant de l'Etat ou le représentant de la collectivité concernée selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont de la compétence de l'Etat ou de celle de cette collectivité.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret est composé comme suit :

1 - Membres représentant les communes, le département et la région :

<u>Maires</u>

Titulaires	Suppléants
Thierry LEGUET	Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
(maire de Rebréchien)	(Maire de Mardié)
Patrick GUERINET	David BOUCHER
(Maire de Givraines)	(Maire de Coullons)
Frédéric MURA	Pascal FOULON
(maire de Fay-aux-Loges)	(adjoint maire de Saint Ay)
Valérie MARTIN	Noël LEGOFF
(maire de Lorris)	(maire de Tigy)

Conseillers départementaux

Titulaires	Suppléants
Mme Nadia LABADIE	Mme Marie Laure BEAUDOIN
(canton de Orléans 1)	(canton de Lorris)
M Gérard MALBO	M Christian BRAUX
(canton de Saint-Jean-le-Blanc)	(canton de La Ferté-Saint-Aubin)
Mme Corinne MELZASSARD	Mme Line FLEURY
(canton de Courtenay)	(canton de Sully-sur-Loire)
Mme Farah LOISEAU	Mme Marie-Agnès COURROY
(canton de Châlette-sur-Loing)	(canton de Fleury-les-Aubrais)
M Baptiste CHAPUIS	Mme Christine TELLIER
(canton d'Orléans 4)	(canton d'Orléans 2)

Conseiller régional

Titulaire	Suppléant
M Romain MERCIER	Mme Jalila GABORET

Conformément aux dispositions de l'article R.235-4 du code de l'éducation, pour chaque membre titulaire du conseil de l'éducation nationale, il est procédé, dans les mêmes conditions, à la désignation d'un membre suppléant. Le membre suppléant ne peut siéger et être présent à la séance qu'en l'absence du membre titulaire.

2 - Membres représentant les personnels titulaires de l'Etat :

F.S.U.: 5 sièges

Titulaires	Suppléants
Sylvie LESNE	Emmanuel KRAEMER
Lycée Pothier	Lycée Maurice Genevoix
2 bis rue Marcel Proust	1 Avenue de la Grenaudière
45000 Orléans	45140 Ingré
Marylise BEAU	Valérie BARZU
Lycée Benjamin Franklin	Ecole élémentaire Paul Langevin
21 bis rue Eugène Vignat – BP 2049	214 rue de Frédeville
45010 Orléans cedex 1	45800 Saint-Jean-de-Braye
Marie-Pierre REGNAULT	Joffray NEUVILLE
Ecole maternelle François Mitterrand	Lycée Benjamin Franklin
9 rue Françoise Giroud	21 bis rue Eugène Vignat – BP 2049
45140 Saint Jean de la Ruelle	45010 Orléans cedex 1
Bruno CHIROUSE	Hervé ALBERT
Ecole élémentaire des Cordiers	Ecole élémentaire Olympia Cormier
14 rue des Cordiers	19 rue du château Gaillard
45000 Orléans	45000 Orléans
Lucile DEWATINE	François MAULARD
Ecole élémentaire Marcel Proust	RASED
111 rue du Faubourg Bannier	Ecole élémentaire Romain Rolland
45000 Orléans	2 rue Jules Ferry
	45100 Orléans

UNSA Education: 3 sièges

Titulaires	Suppléants
Brahim CHERIF	Marième DIA
Collège André Chêne	Collège Jacques de TRistan
36 rue du 11 novembre - BP 22030	95 rue du collège - BP 49
45402 Fleury les Aubrais	45370 Cléry Saint André
Stéphane BOLO-LUMBROSO Lycée Professionnel Paul Gauguin 10 avenue de la Recherche Scientifique 45100 Orléans	Isabelle SPEISSER Collège Victor Hugo Rue Nieder Roden 45390 Puiseaux
Marion CHEVALIER	Virginie DABBARH-FORTE
Ecole élémentaire Paul Doumer	Lycée Maurice Genevoix
26 Ter rue Raymond Gaudry	1 avenue de la Grenaudière
45140 Saint Jean de la Ruelle	45140 Ingré

S.N.A.L.C.: 1 siège

Titulaire	Suppléant
Pierre GOUGEON	Laurent CHERON
Lycée Jean Zay	Lycée Maurice Genevoix
2 rue Ferdinand	1 avenue de la Grenaudière
45000 Orléans	45140 Ingré

S.G.E.N.-C.F.D.T.: 1 siège

Titulaire	Suppléant
Claire MARION	Anne-Cécile Bouvet
Ecole élémentaire Louis ARAGON	CIO d'Orléans
Rue des Perles	55 rue Notre Dame de Recouvrance
45140 Saint Jean de la Ruelle	45000 ORLEANS

3 - Membres représentant les usagers :

F.C.P.E.: 6 sièges

Titulaires	Suppléants
Laurent TERRIER	Mickaël ROULLEAU
1A rue Pierre Dezarnaulds	10 rue du Grenier à Sel
45800 Saint Jean de Braye	45000 ORLEANS
Julien REY 71 rue Faubourg Saint Vincent 45000 Orléans	Ghislaine COSSON 20 rue Moïse Cordonnier 45140 Ingré
Kristof COLLIOT	Martine RICO
96 allée des Moissonneurs	360 rue de Charbonnière
45770 SARAN	45800 Saint Jean de Braye
Arnaud TERLAIN	Camille SARTHRE
8 boulevard Rocheplatte	186 A rue de Marcilly
45000 ORLEANS	45590 Saint Cyr en Val
Christophe PALLIER	Nathalie DUCASTEL
35B avenue Gallouédec	19 rue de l'Ouche des Chevaliers
45400 Fleury les Aubrais	45490 CORBEILLES
Magalie PIAT	Hélène TISSOUX
1 rue des Noisetiers	27 rue de Couasnon
45140 Ingré	45160 Olivet

<u>P.E.E.P.</u> : 1 siège

Titulaire	Suppléant
Association en sommeil	Association en sommeil

Associations complémentaires : 1 siège

Titulaire	Suppléant
Mathieu JOBERT, Directeur de l'OUL	Philippe RAPPENEAU, Président de l'OUL
Œuvres universitaires du Loiret	Œuvres universitaires du Loiret
2 rue des Deux Ponts	2 rue des Deux Ponts
B.P. 724	B.P. 724
45017 ORLEANS CEDEX 1	45017 ORLEANS CEDEX 1

Personnalités qualifiées : 2 sièges

* Nommées par le préfet

Titulaire	Suppléant
Eric NAPPEY	François PILLAUDIN
43 rue de Xaintrailles	50 rue du Poirier Rond
45000 Orléans	45000 Orléans

* Nommées par le président du Conseil Départemental

Titulaire	Suppléant
Marielle BELLANGER Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique Maison Saint Vincent 51 Boulevard Aristide Briand – BP 51129 450001 Orléans Cedex1	Madame Pascale LEFOURN Chargée de mission à la Direction Interdiocésaine Berry Loiret Chef d'établissement de l'école Notre Dame La Bretauche 45430 Chécy

A titre consultatif, 1 délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire	Suppléant
Daniel FOULON	Jean-Yves CORNIC
1493 route des Saint Martin	3 rue Barruet
45240 Menestreau en Villette	45400 Fleury-les-Aubrais

Article 2 : Les autres termes de l'arrêté du 30 septembre 2016 demeurent inchangés.

Article 3: L'arrêté préfectoral du 9 novembre 2020 fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret est abrogé.

Article 4: Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et dont une copie sera notifiée au président du conseil départemental du Loiret, au directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret, ainsi qu'à chaque membre du CDEN.

Fait à Orléans, le 17 novembre 2021 La Préfète Signé : Régine ENGSTRÖM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
- Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la Coordination Administrative
- 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s);

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1
- Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr